



Rapport de l'Organe de Révision à l'Assemblée générale de la SAMO

En notre qualité d'Organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et comptes annuel- bilan et compte d'exploitation, sans annexe – de la Société des amis du Musée Omega pour l'exercice arrêté au 31.12.2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de la SAMO, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondage. En outre nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

L'exercice comptable boucle avec un total de bilan de **CHF 56'181.06** et un résultat (perte) de l'exercice de **CHF -976.46**

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis et d'en donner décharge au Comité avec remerciements.


Suzanne Martinelli


Michel Burdet